



## Bâtiment

froides » et de la condensation sur les murs.

- Protection contre les nuisances sonores grâce à des menuiseries performantes. Il est à noter que dans le cadre de la campagne « Mur/Mur », le surcoût d'une isolation acoustique est totalement pris en charge pour les copropriétaires situés en zone de bruit critique et cela pour l'installation de fenêtres à haute performance acoustique et thermique.

- Augmentation de la performance énergétique du logement et valorisation votre patrimoine.

À noter que Grenoble-Alpes Métropole et l'ADEME ont mis en place une formation spécifique (REBBAC) pour accompagner et aider les maîtres d'œuvre et les entreprises à s'approprier et à appliquer le référentiel de travaux établi dans le cadre de la campagne et pour assurer la qualité des travaux réalisés. Cette

formation doit permettre notamment une approche multi-critères (aspects sanitaires, acoustique...) lors de prescription de solutions techniques pour isoler thermiquement l'enveloppe du bâtiment.

Pour plus d'informations :

[www.lametro.fr/513-mur-mur-campagne-isolation-de-grenoble-alpes-metropole.htm](http://www.lametro.fr/513-mur-mur-campagne-isolation-de-grenoble-alpes-metropole.htm)

## Le silence est un critère de qualité des pompes à chaleur

L'AFPAC (Association Française pour les Pompes à Chaleur), soucieuse de concilier performances énergétique et acoustique, travaille activement sur l'atténuation du niveau sonore des installations de pompes à chaleur.

En tant qu'association de filière, garante de la profession, l'AFPAC s'était déjà dotée d'une Commission Acoustique qui travaille aujourd'hui sur ce sujet — sous l'égide de la Direction Générale de Prévention des Risques — avec le Conseil National du Bruit.

Son objectif est double :

- Améliorer les performances acoustiques provenant de la machine :

Grâce aux actions de l'AFPAC, le référentiel NF PAC fixe d'ores et déjà, dans sa révision n° 2, des limites de puissances acoustiques maximum.

- S'assurer que les PAC soient installées dans le respect des bonnes pratiques : Pour cela, la Commission acoustique finalise actuellement la rédaction de fiches des bonnes pratiques d'installation. De même, elle établit actuellement une fiche d'évaluation du risque de nuisance acoustique préalable à chaque installation.

L'AFPAC rappelle de plus qu'il existe in fine des solutions curatives afin de réduire les perturbations acoustiques occasionnées par une machine. L'utilisateur peut installer un écran acoustique autour de la machine qui réduit considérablement les nuisances sonores, et ce sans intervention sur l'appareil.

L'Association Française pour les Pompes à Chaleur invite, encore une fois, les consommateurs à choisir un matériel de faible niveau sonore certifié NF PAC et mis en œuvre par un installateur QualIPAC ou possédant une qualification équivalente en pompes à chaleur.

Pour plus de renseignements : [www.afpac.org/](http://www.afpac.org/)

## Salles de torture d'Apple pour l'iPhone

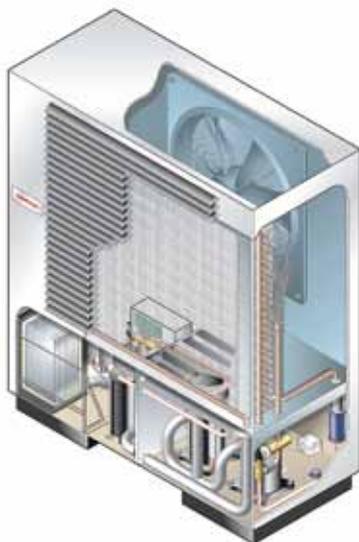


La marque de Cupertino s'est équipée de façon idoine afin de mener à bien la conception de son précieux. Qui dit téléphone mobile,

suppose en effet tests acoustiques et tests de réception dans différentes conditions, et donc chambre anéchoïque.

Lors d'une conférence de presse en juillet dernier, Apple a levé un coin du voile sur ses chambres anéchoïques : elles sont au nombre de 17 et représentent un investissement de 100 millions de dollars. Des chiffres vertigineux qui ne représentent probablement qu'une partie du budget de développement de l'iPhone, même si on peut imaginer que ces équipements servent aussi au développement d'autres projets et produits « Apple ».

C'est donc là que sont testées les capacités de réception de l'iPhone, ainsi que ses qualités acoustiques, avant que celui-ci ne soit mis à



Pompe à chaleur weishaupt